Nations Unies

S/PV.7903



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7903e séance

Mardi 21 mars 2017, à 11 heures

New York

Président :	M. Rycroft	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Fernández Revollo
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Vaverka
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2017/206)

17-07326 (F)





La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2017/206)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Léonard She Okitundu, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Maman Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; Mgr Marcel Utembi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo; et Mme Marie-Madeleine Kalala, du réseau Cause commune.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/206, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Sidikou.

M. Sidikou :, Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion que vous m'offrez de m'entretenir avec le Conseil de sécurité aujourd'hui au sujet de la situation en République démocratique du Congo.

Comme le souligne si bien le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2017/206), daté du 10 mars, le contexte politique et sécuritaire en République démocratique du Congo a connu de profonds changements durant les mois écoulés, nécessitant, par conséquent, un ajustement des priorités et de la posture de la MONUSCO.

La mise en œuvre intégrale de l'accord politique du 31 décembre 2016, qui ouvre de la façon la plus claire la voie à la tenue des élections, requiert tout le soutien de l'ONU.

Certains blocages devront cependant être levés. La majorité au pouvoir et le Rassemblement de l'opposition ont des points de vue divergents sur les modalités de désignation du Premier Ministre et de répartition des portefeuilles clefs des Ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, de la défense et de la justice du Gouvernement de transition qui sera formé. Le rôle que pourrait jouer la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) à l'issue de la finalisation de l'arrangement particulier est aussi source de discorde.

La mort d'Étienne Tshisekedi a eu un impact significatif sur le processus politique en République démocratique du Congo, retardant davantage la finalisation de l'arrangement particulier, la désignation du Premier Ministre et l'établissement du Comité national de suivi de l'accord et du processus électoral.

Aussi longtemps que le dialogue politique demeure dans une impasse, les tensions risquent de monter. En février, des séminaires et paroisses de l'Église catholique à Kananga, dans le Kasaï, à Kinshasa et à Lubumbashi, dans le Katanga, ont été attaqués, vraisemblablement à cause des frustrations accrues au sein de certains segments de la population, qui voient le processus politique s'enliser.

Il me plaît toutefois de noter que la situation semble évoluer dans le bon sens depuis quelques jours. La désignation du Secrétaire général adjoint de l'Union pour la démocratie et le progrès social, Félix Tshisekedi, comme Président du Rassemblement, et d'un représentant du Groupe des sept, Pierre Lumbi, à la tête du Conseil des sages du Rassemblement, constitue une avancée qui a permis la reprise le 16 mars, sous les auspices de la CENCO, des négociations sur l'arrangement particulier. De plus, les Présidents des deux chambres du Parlement ont appelé à un processus électoral irréversible et crédible et exprimé leur soutien aux efforts de la CENCO.

Nonobstant les retards enregistrés dans le processus politique, des avancées significatives ont été faites dans la mise à jour du fichier électoral. À ce

jour, plus de 19 millions d'électeurs ont été enrôlés, et le processus d'enrôlement est en passe de débuter dans les deux zones opérationnelles d'enrôlement restantes.

L'appui logistique et technique de la MONUSCO au processus d'enrôlement arrivera à terme à la fin de ce mois. À cette date, la MONUSCO aura transporté approximativement 3 000 tonnes de matériel d'enrôlement à travers la République démocratique du Congo. Si le Conseil de sécurité l'autorise, la MONUSCO est disposée à apporter au processus électoral un soutien technique et logistique qui irait au-delà de la mise à jour du fichier électoral.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La détérioration des conditions de sécurité en République démocratique du Congo reste une source de profonde préoccupation. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, la violence et les menaces à l'encontre des civils ne sont plus concentrées dans l'est de la République démocratique du Congo. La violence de proximité et les affrontements interethniques se sont étendus des zones déjà touchées par les conflits armés, telles que les Kivu, à la province du Tanganyika, aux trois provinces du Kasaï, à la province du Lomami et à la province du Kongo central. Les activités des groupes armés dans l'est du pays ont également augmenté, en particulier avec la réapparition récente d'ex-éléments du Mouvement du 23 mars (M23).

Les opérations coordonnées des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la MONUSCO contre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo contribuent à maintenir la pression militaire sur les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et la Force de résistance patriotique de l'Ituri en perturbant leurs activités. Les FARDC participent également à des opérations contre les ex-éléments du M23 qui sont récemment entrés sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Le regain de violence dans certaines zones du reste du pays a été exacerbé par la situation politique incertaine qui y règne actuellement, ainsi que par la manipulation des doléances à des fins politiques et un appui aux milices armées par certains acteurs politiques. L'utilisation croissante de milices d'autodéfense, agissant sur la base de critères ethniques, témoigne d'un sentiment croissant d'insécurité et d'incertitude.

Le risque de violence liée aux élections, principalement dans les zones urbaines, reste lui aussi élevé, et on peut prévoir qu'il continuera de croître tant que l'accord politique restera dans l'impasse, prolongeant ainsi les incertitudes politiques actuelles. La propagation de la violence a été marquée par une hausse sensible du nombre de violations des droits de l'homme. L'année 2016 a vu une augmentation de 30 % des violations des droits de l'homme par rapport à 2015, et la MONUSCO a recensé 5 190 violations de ces droits dans l'ensemble du pays. Les agents de l'État ont été responsables de 64 % d'entre elles, et les groupes armés des 36 % restants. Je suis particulièrement préoccupé par les informations qui font état d'un usage excessif de la force, de violations des droits de l'homme et de la présence de charniers dans les provinces du Kasaï. J'ai invité le Gouvernement de la République démocratique du Congo à mener des enquêtes minutieuses et à veiller à ce que les responsables répondent pleinement de leurs actes. La MONUSCO se tient évidemment prête à épauler de tout son poids la conduite de ces enquêtes.

Je tiens à souligner une fois encore que les solutions politiques sont les seules à pouvoir combattre et endiguer la montée de la violence qui sévit actuellement en République démocratique du Congo. Pour notre part, la MONUSCO continue sans faiblir à protéger et à promouvoir les droits de l'homme et l'espace politique, et entretient une collaboration énergique et régulière avec les autorités compétentes pour faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes devant la justice. De plus, dans le cadre de toutes les formes d'appui qu'elle apporte aux acteurs nationaux de la sécurité en vertu de son mandat, la MONUSCO respecte strictement la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Par ailleurs, je suis profondément préoccupé par la détérioration de la situation socioéconomique et humanitaire en République démocratique du Congo. La poursuite de la dépréciation du franc congolais, qui a perdu plus de 30 % de sa valeur au cours de l'année écoulée, l'absence de réserves en devises et le déficit budgétaire ont des répercussions de plus en plus sensibles sur les moyens de subsistance des citoyens congolais, tendance qui est appelée à continuer dans les mois à venir.

Cette évolution de la situation vient s'ajouter à la détérioration de la situation humanitaire, laquelle est due à l'intensification de la violence. Au total, 2,2 millions de personnes sont actuellement déplacées de force. Dans la seule province du Tanganyika, la violence a contraint quelque 102 000 personnes à s'exiler au

cours du dernier trimestre de 2016, tandis que, dans les Kasaïs, les affrontements ont entraîné le déplacement d'environ 225 000 personnes à la fin du mois de janvier de cette année.

Le Plan d'intervention humanitaire de 2016 est financé à un peu plus de 60 %, ce qui oblige la communauté humanitaire à intervenir face à ces nouveaux déplacements. Dans le même temps, les réfugiés en provenance du Soudan du Sud continuent de passer en République démocratique du Congo et, en janvier de cette année, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait enregistré 28 000 réfugiés dans les régions proches de la frontière.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, l'accord du 31 décembre donne des orientations claires pour la tenue d'élections, ce qui permettrait à la MONUSCO de réduire ses effectifs puis de se retirer. Par conséquent, le principal objectif stratégique de la Mission pour les mois à venir sera d'aider à créer un climat propice à la tenue opportune d'élections pacifiques, inclusives et crédibles, conformément aux dispositions de l'accord. C'est pourquoi la MONUSCO a déjà commencé à adapter sa posture et ses activités. La Mission continuera de procéder à tous les aménagements requis dans les mois à venir afin de pouvoir être en mesure d'utiliser tous les outils et ressources à sa disposition pour appuyer le processus politique et électoral, contribuer à la protection des civils et aider aux efforts de stabilisation.

La Mission a apporté tout son appui aux efforts de dialogue conduits par la CENCO et a contribué à la mise à jour des listes électorales. Elle a renforcé sa présence et ses opérations civiles et militaires dans les zones autres que l'est de la République démocratique du Congo, plus précisément les Kasaïs et le Tanganyika, qui suscitent de nouvelles préoccupations. Nous avons également lancé un processus de transfert de certaines fonctions clefs de Goma à Kinshasa, pour appuyer le siège de la Mission. J'ai demandé que la stratégie de protection des civils de la MONUSCO soit révisée pour répondre à la menace qui pèse sur la population civile.

Le rapport du Secrétaire général énonce également un ensemble de mesures visant à faire en sorte que la force de la MONUSCO soit davantage en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de la Mission dans les conditions de sécurité difficiles actuelles, en adoptant des modalités plus souples, plus mobiles et plus dynamiques. Le Secrétaire général a recommandé le déploiement de deux autres unités de police constituées pour aider les autorités congolaises à lutter contre les violences électorales et à caractère politique qui pourraient éclater dans les principaux centres urbains où aucune unité de police constituée n'est actuellement présente.

La mise en œuvre de l'accord incombe au premier chef à ses signataires, et elle nécessitera le même niveau d'engagement et de compromis qui ont conduit à sa signature le 31 décembre. La MONUSCO continuera de contribuer à la mise en œuvre de l'accord, tout en appuyant les efforts visant à lutter contre les menaces croissantes rencontrées par la population civile durant la période de transition.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'informer le Conseil aujourd'hui, et me réjouis des discussions qui suivront.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sidikou de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mgr Utembi.

Mgr Utembi : La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) remercie sincèrement le Président du Conseil de sécurité de l'avoir invitée à informer les membres du Conseil sur la situation sociopolitique, sécuritaire et économique qui prévaut actuellement en République démocratique du Congo, en vue de la résolution portant renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Elle saisit cette occasion pour saluer l'engagement ferme des Nations Unies en faveur du maintien de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo. À cet effet, la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité avait demandé aux acteurs politiques et sociaux de la République démocratique du Congo d'engager un dialogue politique ouvert et sans exclusive sur la tenue de l'élection présidentielle conformément à la Constitution. Ce dialogue tenu en deux temps, sur convocation du Président de la République, a abouti à l'accord politique global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa, signé le 31 décembre 2016, dont la CENCO demande instamment la mise en œuvre rapide et intégrale.

J'aborde à présent la situation sociopolitique. La République démocratique du Congo traverse une crise sociopolitique, sécuritaire et économique de plus en plus préoccupante et inquiétante. Toutes les institutions à mandat électif de la République démocratique du Congo

ont épuisé leur mandat. C'est une première dans l'histoire de notre pays depuis son indépendance. Le constituant n'ayant pas prévu une telle situation, l'accord politique global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa s'avère la seule feuille de route réaliste pouvant sortir le pays de la crise institutionnelle. Malheureusement, l'arrangement particulier destiné à assurer la mise en œuvre dudit accord peine à se conclure. Alors que la population attend impatiemment les élections, le statu quo politique, dû à l'intransigeance des négociateurs sur quelques points de divergence restants et entretenu par des manœuvres politiciennes et le manque de volonté politique, risque de retarder indéfiniment l'application de l'accord de la Saint-Sylvestre. Il convient également de signaler le retard dans la mise en application effective des mesures de décrispation du climat politique.

Quant à la situation sécuritaire, marquée par des affrontements sanglants et des violations des droits humains, elle demeure préoccupante sur une grande partie du territoire national, particulièrement dans le Grand Kasaï : la rébellion contre le pouvoir central, menée par des milices se réclamant du chef Kamuina Nsapu, prend des proportions inquiétantes. On y déplore des centaines de morts, l'instrumentalisation des mineurs doublement victimes de leur enrôlement par les milices et de la répression disproportionnée des forces de l'ordre; l'interruption de la scolarisation, le manque d'assistance humanitaire et le risque imminent de famine.

On parle même de l'existence de fosses communes. Dans la même zone, deux experts des Nations Unies ont été enlevés, ainsi qu'un interprète et trois conducteurs de taxi-motos. Dans le grand-nord, l'Armée de résistance du Seigneur opère en jonction avec les Mbororo et, ce, pour semer la désolation au sein des populations locales. Dans le Nord-Kivu, notamment les territoires de Beni et de Lubero, les massacres à répétition des populations ne s'arrêtent pas. Dans le Tanganyika, le conflit meurtrier qui oppose les Bantu aux Batwa, entraînant des déplacements forcés des familles, couve encore. Dans le Kongo central et dans la capitale Kinshasa, qui ont vécu des affrontements meurtriers les 19 et 20 septembre 2016 et les 19 et 20 décembre 2016, les tensions continuent et persistent.

Il convient de signaler que l'Église catholique est aussi victime de cette situation de tensions et d'insécurité. Elle est ciblée à travers le pays par des inciviques et des miliciens qui lui reprochent de ne pas faire assez pour que le pouvoir en place mette en application l'accord de la Saint-Sylvestre. Dans différents diocèses, on déplore des menaces physiques et verbales contre les ecclésiastiques. Certains évêques reçoivent des menaces de ces miliciens par téléphone. Quelques structures de l'Église catholique, notamment des presbytères et des couvents de religieuses, ont été attaqués, incendiés et pillés.

S'agissant de la situation économique, la crise socio-politique, doublée d'insécurité à travers le territoire national, ne favorise pas la santé économique du pays. Pour preuve, notre monnaie nationale perd de jour en jour sa valeur face aux devises étrangères. Beaucoup d'entreprises publiques et privées tournent au ralenti. La population congolaise en est la première victime. Son pouvoir d'achat ne lui permet pas de satisfaire à ses besoins primaires.

Que demande la Conférence épiscopale nationale du Congo au Conseil de sécurité? La persistance de cette situation risque de rendre obsolète l'accord du 31 décembre 2016 et donner l'occasion de reporter la tenue des élections prévues en décembre 2017, voire d'en appeler à l'organisation d'un référendum ou à une modification de la Constitution. À ce propos, la CENCO, à l'issue des travaux de l'Assemblée plénière extraordinaire du 20 au 25 février 2017, a adressé au peuple congolais un appel à un sursaut patriotique, intitulé « Non au blocage ». La CENCO est persuadée que cette crise ne peut être maîtrisée que par la mise en œuvre intégrale et rapide de l'accord de la Saint-Sylvestre et par la formation d'un gouvernement d'union nationale ayant suffisamment de légitimé et la confiance du peuple congolais pour organiser les élections et assurer l'alternance démocratique au pouvoir.

De ce qui précède, la CENCO recommande au Conseil de sécurité ce qui suit. Premièrement, appuyer au niveau international politiquement, diplomatiquement et juridiquement l'accord du 31 décembre comme l'unique feuille de route réaliste devant permettre à la République démocratique du Congo de sortir de la crise. Deuxièmement, soutenir les institutions nées de l'accord du 31 décembre 2016. Troisièmement, renouveler et renforcer le mandat de la MONUSCO en réactivant sa force d'intervention pour sécuriser les populations civiles et accompagner sur le plan logistique les prochaines opérations électorales.

À la communauté internationale, notamment l'Union africaine, l'Union européenne, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, la CENCO recommande ce qui suit. Premièrement, apporter un

appui financier et logistique substantiel à l'organisation des prochaines élections en République démocratique du Congo. Deuxièmement, apporter une assistance humanitaire à toutes les victimes des atrocités que j'ai mentionnées. Troisièmement, exercer une pression sur les acteurs politiques et sociaux de la République démocratique du Congo pour qu'ils s'engagent effectivement à la mise en application de l'accord du 31 décembre 2016. Quatrièmement, mener, en collaboration avec les autorités congolaises, une enquête indépendante et objective sur les massacres des populations notamment à Beni, dans le Tanganyika, au Kasaï et sur les affrontements sanglants à Kinshasa, afin d'établir les responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mgr Utembi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Kalala.

Mme Kalala : Le destin nous réserve souvent des surprises. Il y a bientôt 11 ans, je me trouvais en ce lieu pour évoquer la problématique des enfants soldats en République démocratique du Congo et le processus d'éradication de ce phénomène (voir S/PV.5494). Je me souviens que nous notions avec satisfaction une avancée en cette matière mais il restait encore à les extirper des groupes armés en activité dans l'est du pays. J'étais alors Ministre des droits humains pour le compte de la société civile dans le Gouvernement de transition. C'était plus précisément en juillet 2006, à la veille des premières élections voulues libres, crédibles et transparentes dans notre pays et que toutes et tous attendions avec impatience. Voici qu'aujourd'hui, contre toute attente, l'opportunité m'est offerte de m'adresser à nouveau au Conseil de sécurité afin de l'entretenir de la situation socio-politique de mon cher pays. J'en suis honorée et vous prie d'accepter ma profonde gratitude.

En effet, alors qu'à cette époque, l'avenir s'annonçait radieux, force est de constater aujourd'hui que les efforts de recherche de la cohésion nationale sont presque anéantis. Le phénomène enfants soldats s'invite à nouveau à l'ordre du jour. Depuis l'élection présidentielle de 2011, et à sa suite, la non organisation des élections devant conduire à l'alternance politique en 2016, une crise profonde liée à la légitimité des institutions s'est installée. Le pays fait face depuis lors à l'éclosion de nouveaux mouvements insurrectionnels tels que la milice Kamwina Nsapu dans le Kasaï central et la milice Mbundu dia Kongo dans le Kongo central ainsi qu'au conflit qui oppose les pygmées aux bantous dans le Tanganyika. Il fait aussi face à la reconstitution du Mouvement du 23 mars (M23), à la recrudescence de la petite criminalité, à l'inanition du secteur économique et son corollaire – le chômage –, à la dépréciation monétaire galopante entraînant une diminution du pouvoir d'achat et renforçant la précarité de la vie, à la corruption, à la violation des droits humains, à la restriction des libertés fondamentales telles que le droit de manifester pacifiquement – des jeunes sont interpellés alors qu'ils plaident pour l'assainissement de l'environnement –, aux difficultés d'accès des populations aux besoins sociaux de base, à la dégradation des infrastructures, et j'en passe. On peut le résumer par la déliquescence de l'État. Les citoyens n'ont plus confiance en leurs institutions.

Faut-il rappeler au Conseil qu'en pareille situation, il est bien connu que ce sont les femmes, les vieillards et les enfants qui en sont les premières victimes? Que de fois n'a-t-il pas été fait état ici, dans cette salle, de violences sexuelles faites aux femmes dans mon pays ou de leurs mauvaises conditions de vie et de celles de leurs enfants, peuplant les rues aujourd'hui ou accusés de sorcellerie? Je n'y reviendrai pas. Je ne peux pas non plus ne pas évoquer la faiblesse du système judiciaire qui, malgré quelques efforts constatés, ne parvient pas à apporter une réponse réelle aux besoins de justice. Que dire de la faible participation des femmes à la prise de décision? Il y a lieu de retenir que sur 32 participants aux assises de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), on ne comptait que trois femmes, soit moins de 10 %, moyenne relevée dans la plupart des institutions alors que la parité hommes/femmes est consacrée dans la Constitution.

C'est pour répondre à ce dysfonctionnement de l'État que le dialogue politique est apparu comme la seule voie de sortie de crise, comme l'a si bien évoqué ici Mgr Utembi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo. Convaincue de cette réalité et sensible au fait que les populations longtemps meurtries n'acceptent plus la voie des armes, la société civile s'est engagée dans les négociations politiques tant de la cité de l'Union africaine que de la CENCO, dont l'accord politique global et inclusif a été signé le 31 décembre 2016.

Malheureusement, trois mois après, les choses semblent s'enliser. La signature de l'arrangement particulier devant définir les modalités d'application dudit accord se fait attendre, les acteurs politiques ne parvenant pas à mettre en application les engagements librement pris. Hélas, tout retard nous éloigne de l'organisation des élections présidentielle, législatives et provinciales fixées à décembre 2017. Jusque-là, aucun

calendrier électoral n’a encore été publié et la tension augmente au sein de la population.

C’est pourquoi il nous paraît urgent qu’en collaboration avec l’Union africaine, le Conseil puisse appuyer davantage la médiation de la CENCO pour une mise en place rapide du Gouvernement et surtout du Conseil national de suivi de l’accord, institution chargée de veiller à la bonne préparation des élections et au respect de la feuille de route. Il est important de rappeler que ce serait aider à la mise en œuvre rapide d’une solution purement congolaise à la crise que connaît le pays.

Je voudrais à présent aborder la question du renouvellement du mandat de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La société civile salue les actions menées par elle tant sur le plan du maintien de la paix et sur le plan social que dans l’accompagnement du processus électoral. Elle se souvient également des opérations menées avec succès, conjointement avec les Forces armées de la République démocratique du Congo pour faire échec à différents groupes armés, dont le M23. Cependant, les populations ne parviennent pas à s’expliquer l’augmentation des tueries dans l’est du pays, particulièrement dans le territoire de Beni, où il ne passe pas une semaine sans qu’on enregistre des assassinats d’une cruauté inimaginables. Les images circulent sur le net dans l’indifférence la plus totale de la communauté internationale. « Je suis Beni » ne semble pas retenir l’attention autant que « Je suis Paris » ou « Je suis Munich ».

Les Congolais restent traumatisés par le souvenir de l’attaque de ces villages situés près des camps de la MONUSCO sans que celle-ci n’ait rien fait pour les protéger. Oui, nous dira-t-on, la MONUSCO est une force de maintien de la paix et non d’imposition de celle-ci. Allez l’expliquer à de pauvres citoyens qui les voient armés et n’attendent que leur protection. Je serai peut-être indélicate en disant au Conseil que cela révolte tant la société civile que les populations assimilent la MONUSCO à une force de comptage des morts. C’est pourquoi, tout en saluant le renouvellement du mandat de la MONUSCO, la société civile demande aux Nations Unies de la renforcer de manière à permettre aux soldats d’être plus proactifs et dissuasifs. Ils doivent prévenir les événements et non les subir.

L’occasion faisant le larron, je voudrais, avec l’autorisation du Conseil, évoquer la douloureuse question des enfants dont les géniteurs sont membres des contingents de l’ONU, abandonnés dès leur conception. Quelles réparations pour ces innocents? Plusieurs grandissent sans moyens à Goma, Kisangani, Mbandaka ou ailleurs. Plusieurs ont gonflé les rangs des enfants de la rue, que l’on appelle chez nous « schégués » ou « kulunas ». Je pense que ce ne serait pas trop que le Conseil inscrive cette question à son ordre du jour et y apporte une réponse allant dans le sens de la reconnaissance et de la prise en charge de ces enfants. Car ceux qui viennent pour redonner l’espoir ne peuvent amener le désespoir. Nous, nous voulons garder dans nos cœurs les couleurs de l’espérance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Kalala de son exposé.

Le Représentant de l’Uruguay a demandé à prendre la parole pour faire une déclaration.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a demandé à prendre la parole car elle estime que le but des séances d’information du Conseil de sécurité est précisément d’informer les autres Membres de l’Organisation des travaux du Conseil et, parallèlement, de permettre aux membres du Conseil de faire connaître publiquement les vues, les idées ou la position de leurs pays sur la question à l’examen.

Je voudrais saluer la présence parmi nous dans la salle de M. Léonard She Okitundu, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l’intégration régionale de la République démocratique du Congo, et remercier Mgr Utembi et Mme Marie-Madeleine Kalala de leurs importantes déclarations. Nous adressons une nouvelle fois également nos remerciements sincères à M. Maman Sidikou ainsi qu’à toute son équipe et au personnel de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour le travail qu’ils accomplissent dans des conditions très complexes.

Je voudrais réaffirmer à nouveau l’attachement de l’Uruguay à la stabilité et à la paix en République démocratique du Congo, non seulement en notre qualité de membre élu du Conseil de sécurité mais également en tant que pays qui a fourni sans interruption des contingents à la MONUSCO ces 16 dernières années.

L’accord politique global et inclusif conclu le 31 décembre grâce au rôle important joué par la Conférence épiscopale nationale du Congo offre une voie viable vers la tenue d’élections pacifiques,

crédibles et ouvertes à tous, qui permettra à la République démocratique du Congo d'avancer vers un avenir plus stable. Toutefois, quasiment trois mois après sa signature, la mise en œuvre du nouvel accord politique reste au point mort du fait de la persistance de divergences entre les parties signataires au sujet de l'application des dispositions transitoires.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport (S/2017/206), pour l'ONU, il s'agira dans l'immédiat d'appuyer, en étroite collaboration avec ses principaux partenaires régionaux et internationaux, la mise en place des dispositions transitoires prévues dans l'accord et d'aider à instaurer un climat propice à la tenue d'élections ainsi qu'au transfert pacifique du pouvoir dans les plus brefs délais, au plus tard en décembre 2017, comme le stipule l'accord.

L'Uruguay est préoccupé par certaines tendances négatives observées dans le pays depuis maintenant plusieurs mois. L'une d'entre elles est que l'insécurité ne se limite plus désormais à l'est du pays, mais s'étend à d'autres régions, comme par exemple dans les provinces du Kasaï, du Kongo central et du Tanganyika. Les violences intercommunautaires et les actes de rébellion contre l'État se multiplient, à tel point que même l'ONU en est victime, puisque dernièrement deux membres du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) ont disparu. De même, les grandes zones urbaines risquent elles aussi d'être la cible de violences croissantes dans le contexte des élections.

L'autre tendance préoccupante est la forte augmentation des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment par le rétrécissement inexorable de l'espace démocratique. L'Uruguay rappelle qu'il incombe aux autorités nationales de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales et de faire preuve de la plus grande retenue dans leur réponse aux manifestations légitimes de la population. Nous demandons aussi aux forces de l'opposition de montrer leur sens des responsabilité et de veiller à ce que les manifestations qu'elles organisent revêtent un caractère pacifique.

Dans les prochains jours le Conseil négociera le renouvellement du mandat de la MONUSCO. L'Uruguay estime que les recommandations du Secrétaire général concernant la prorogation du mandat de la MONUSCO sont valides, responsables et conformes à la réalité sur le terrain. À cet égard, nous considérons qu'en plus de son travail de bons offices et d'appui au processus politique, qui est indispensable actuellement, la MONUSCO doit être dotée d'un mandat et de ressources appropriés afin d'accroître ses capacités de protection des civils et de surveillance de la situation en matière de droits de l'homme, en particulier là où existe un risque élevé de violences urbaines dans le contexte de la période électorale à venir.

Compte tenu de ce qui précède et vu les tensions importantes qui caractérisent la situation politique, la détérioration des conditions de sécurité et les violations graves des droits de l'homme, il est très difficile de comprendre la position du Gouvernement de la République démocratique du Congo consistant à demander une réduction des effectifs de la MONUSCO et l'élaboration d'une stratégie de sortie.

Pour terminer, je tiens à être très clair. Nous n'avons plus le temps de nous prêter à des jeux politiques. L'heure est venue pour les acteurs politiques de la République démocratique du Congo de s'engager sérieusement en faveur de la mise en œuvre de l'accord qu'ils ont eux-mêmes signé. Le peuple congolais mérite de connaître la stabilité, la démocratie et la paix dans son pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Léonard She Okitundu, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo.

M. She Okitundu (République démocratique du Congo) : Permettez-moi, au seuil de mon propos, de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de mars et de vous dire combien ma délégation est honorée de voir le Royaume-Uni, un pays ami, diriger les délibérations du Conseil de ce jour. Je voudrais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil à la présente séance qui se penche sur la situation en République démocratique du Congo, mon pays.

Je voudrais également saisir cette occasion pour témoigner notre haute estime à S. E. M. António Guterres, Secrétaire général, et lui faire part des souhaits de mon gouvernement de le voir poursuivre, à l'instar de ses prédécesseurs, la noble mission assignée à l'Organisation des Nations Unies de ramener la paix dans les pays du monde qui en ont grandement besoin comme le mien. Je voudrais enfin mettre à profit cette occasion pour exprimer au Conseil de sécurité la gratitude du peuple congolais et du Gouvernement de

la République démocratique du Congo pour les efforts inlassables qu'il continue à déployer depuis plusieurs années pour préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays et pour lui garantir la paix et la stabilité.

Ma délégation prend acte du rapport du Secrétaire général (S/2017/206) sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), présenté par M. Maman Samba Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo. Pour des raisons d'éclaircissements, il me semble important de revenir sur un certain nombre de points abordés par ce rapport, plus particulièrement sur ceux portant sur la situation politique, le processus électoral, la situation sécuritaire, la situation des droits de l'homme et le dialogue stratégique entre le Gouvernement et la MONUSCO.

Concernant la situation politique, la classe politique congolaise dans son ensemble ainsi que les forces vives de la nation ont exprimé un légitime besoin d'un dialogue national inclusif pour faire face à la crise sociopolitique que traverse mon pays. Dans ce contexte, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République, a convoqué, en date du 28 novembre 2015, le Dialogue politique national inclusif après huit mois de pourparlers préliminaires avec l'opposition politique. Ce dialogue a produit deux accords, l'un signé le 18 octobre 2016 à la Cité de l'Union africaine, sous la facilitation de l'Union africaine, en l'occurrence, M. Edem Kodjo, et l'autre signé le 31 décembre 2016 au Centre interdiocésain de Kinshasa sous les auspices de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Bien que tous les deux accords aient eu l'avantage d'explorer les voies et moyens en vue de l'organisation d'élections libres, démocratiques et transparentes à travers la gestion consensuelle de la période pré-électorale, le dialogue du 18 octobre 2016 a été qualifié de non-inclusif du fait de la non-participation à ces assises du Rassemblement des forces politiques et sociales, du Front pour le respect de la Constitution et d'une partie de la société civile, ainsi que de la CENCO qui y a suspendu sa participation.

En évaluant les deux accords, force est de constater que les mêmes questions soulevées à la Cité de l'Union africaine l'ont également été au Centre interdiocésain de Kinshasa lors de l'accord du 31 décembre 2016 et ont obtenu des réponses identiques. Il s'agit notamment de l'engagement de toutes les parties à respecter scrupuleusement la Constitution et les lois de la République; de l'affirmation de la continuité de l'État et des institutions de la République; de la désignation d'un Premier Ministre issu de l'opposition politique; de la création d'une structure de suivi de l'accord; de l'organisation des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales en une seule séquence; du calendrier électoral; et de la reconnaissance de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) comme pouvoir organisateur des élections.

La situation politique est actuellement dominée par la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016, ainsi que la finalisation de l'arrangement particulier. À ce stade, deux points de divergence restent à régler pour l'application de l'accord. Il s'agit de la question sur la procédure de présentation du candidat Premier Ministre, ainsi que celle du remplacement du Président du Conseil national de suivi de l'accord. Cet arrangement particulier concerne notamment la désignation du Premier Ministre, la formation du Gouvernement, la mise en place du Conseil national de suivi de l'accord, le chronogramme de la mise en œuvre de l'accord, la redynamisation de la CENI et le renouvellement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication.

S'agissant de la nomination du Premier Ministre, le Rassemblement est appelé à présenter une liste comportant en tous cas au moins trois noms de candidats à ce poste parmi lesquels le chef de l'État aura à en nommer un, conformément à l'article 78 de la Constitution. Pour ce qui est du Président du Conseil national de suivi de l'accord, celui-ci avait été désigné par consensus. Il devrait en être de même pour son remplacement qui devra se faire de manière consensuelle. Étant donné que le Président du Conseil national de suivi de l'accord devra provenir de l'opposition, le Gouvernement exhorte cette dernière, et plus particulièrement le Rassemblement, à surmonter ses dissensions actuelles afin de se mettre d'accord sur la personne du candidat qui devra remplacer le défunt Étienne Tshisekedi.

Le Gouvernement tient à rassurer le Conseil qu'il n'existe aucune manœuvre dilatoire de sa part de nature à retarder la mise en œuvre de l'accord. Le retard que connaît le processus est dû à des circonstances objectives, plus particulièrement le décès de M. Tshisekedi, qui a poussé la CENCO à suspendre les travaux. Nous sommes convaincus qu'avec la reprise des négociations le 16 mars, les parties finiront par trouver un heureux dénouement à ces points de divergence.

S’agissant des élections, dans son allocution de fin d’année à la nation, le 31 décembre 2016, le Président de la République s’est dit déterminé à poursuivre le processus déjà engagé pour l’organisation des élections. À cet égard, le Gouvernement s’emploie à réunir les moyens nécessaires pour subvenir aux besoins de la CENI. Dans cette optique, les opérations de révision du fichier électoral entamées en juillet 2016 se poursuivent sans désemparer à travers les différentes provinces du pays. À ce sujet, il y a lieu de préciser que sur les 25 provinces plus la ville de Kinshasa qui composent le pays, 13 provinces sont déjà couvertes par ces opérations. La CENI a déjà aussi procédé au déploiement du matériel électoral dans les 13 provinces restantes. Ainsi, au jour d’aujourd’hui, près de 20 millions d’électeurs sont déjà enrôlés sur un peu plus des 41 millions attendus pour l’ensemble du territoire national. Il va sans dire que les résultats significatifs obtenus jusqu’ici par la CENI dans ces opérations le sont essentiellement en raison des efforts du Gouvernement qui pourvoit seul aux différentes dépenses y relatives.

Quant à l’appui des partenaires, il importe de signaler que sur les 123 millions de dollars prévus dans le panier de fonds multipartenaires pour le projet d’appui au cycle électoral au Congo, seul 6 % du montant est financé. De plus, selon les informations en notre possession, ce financement minimal est octroyé à certaines organisations non gouvernementales et églises. Au 31 juillet, la CENI entend clôturer toutes les étapes et exigences techniques liées à la refonte totale du fichier électoral, qui est d’ailleurs la première condition de l’organisation des élections. Par ailleurs, comme la CENI en fait mention dans son rapport remis au Groupe d’experts de la Cinquième Commission de l’Assemblée générale lors de sa mission effectuée en République démocratique du Congo au mois de février, rapport dont une copie a été également communiquée au Conseil, l’accompagnement de la MONUSCO connaît quelques difficultés et bouscule le chronogramme logistique établi, provoquant un retard dans le travail de déploiement du matériel électoral. Pour ne citer que le seul cas de la province du Nord-Ubangi, sur les 20 rotations prévues, la MONUSCO n’avait alors organisé que deux vols pleins et un autre vol de trois tonnes avec un avion privé, retardant ainsi les opérations de plusieurs jours.

Le Gouvernement s’engage à ne ménager aucun effort pour permettre à la CENI, avec la collaboration de toute la classe politique congolaise, à créer les conditions d’un processus électoral apaisé, crédible et transparent. Il demande à la communauté internationale ainsi qu’à tous les partenaires de s’impliquer effectivement dans la mobilisation de ressources en faveur des élections dans mon pays, en levant toute conditionnalité.

Sur le plan sécuritaire, il me semble utile de souligner que les 148 territoires qui constituent les subdivisions administratives de la République démocratique du Congo sont sous l’autorité de l’État congolais, ce qui n’était pas le cas il y a quelques années. Une évolution positive est donc à constater nonobstant certains foyers sporadiques de tensions.

Le rapport sous examen souligne la situation préoccupante qui prévaut dans l’est de mon pays avec la présence continue des Forces démocratiques alliées, de l’Armée de résistance du Seigneur et des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ainsi que de quelques groupes armés nationaux. Je me dois, à ce sujet, de rassurer le Conseil quant au fait que nos forces armées, qui ont consenti beaucoup de sacrifices dans la lutte contre les forces négatives, restent déterminées à poursuivre cette noble mission jusqu’à l’éradication totale de ces criminels, pour que nos populations puissent vivre en paix d’une manière durable en vue de contribuer au développement de leur pays.

Pour atteindre cet objectif, nos forces armées poursuivront leur coopération avec la MONUSCO. Toutefois, au regard des résultats mitigés enregistrés dans cette coopération, mon gouvernement juge nécessaire qu’une évaluation soit faite pour déterminer objectivement les failles dans l’application des engagements de manière à nous permettre d’aboutir à une amélioration de l’efficacité opérationnelle des forces. Il est inadmissible, en effet, de constater que la mission de paix des Nations Unies la plus importante au monde, qui se trouve dans mon pays depuis environ deux décennies maintenant, n’est pas en mesure, avec les moyens dont elle dispose, de mettre un terme à une situation de crise qui perdure depuis plusieurs années.

Dans cette perspective, le renouvellement du mandat de la MONUSCO, que nous appuyons, doit prendre en compte les attentes du peuple congolais, dont le souhait le plus ardent est de voir les forces négatives et les différents groupes armés qui écument la partie est du pays être totalement éradiqués. Pour y parvenir, il est impérieux de renforcer l’efficacité opérationnelle des forces onusiennes, en priorité la Brigade spéciale d’intervention, pour qu’elle soit en mesure d’accomplir, comme il se doit, la mission pour laquelle elle a été mise en place, mission qu’elle avait si

bien remplie au début de son mandat. Le renforcement de l'efficacité doit s'accompagner d'abord de l'ajout, au besoin, d'une deuxième unité de la Brigade spéciale d'intervention; de la dotation en moyens et équipements appropriés pour combattre d'une manière efficace les menaces asymétriques vécues sur le terrain; d'une meilleure collaboration et d'un partage d'informations plus efficace avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), notamment celles provenant des drones.

Mon gouvernement avait déjà prévenu le Conseil, au mois de mars de l'année passée (voir S/PV.7654), de la situation des ex-rebelles du Mouvement du 23 mars (M23) lorsqu'il avait fait état de la disparition d'un grand nombre d'entre eux du camp de Bihanga, en Ouganda, où ils étaient cantonnés. Comme le Conseil l'aura constaté, ces ex-rebelles, qui s'étaient pourtant engagés, dans la Déclaration de Nairobi, à ne plus jamais recourir aux armes pour faire entendre leurs revendications et à se muer en parti politique, ont étalé aujourd'hui leur mauvaise foi en violant délibérément leurs engagements. Les membres se souviendront que conformément à la Déclaration de Nairobi, le Président de la République avait fait voter une loi d'amnistie en vue de faciliter le retour au pays de ces ex-combattants. En application de cette loi, parmi les ex-combattants éligibles à cette mesure, un petit nombre seulement a accepté d'être rapatrié de l'Ouganda vers la République démocratique du Congo. Malgré toutes les démarches menées par le Gouvernement en vue de convaincre ceux qui étaient restés sur place de rentrer au pays, aucun résultat satisfaisant n'a été obtenu.

Dans la foulée, l'ultimatum du 15 décembre 2015 décrété par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) pour le rapatriement sans conditions de tous les ex-éléments du M23 congolais et non congolais refugiés en Ouganda avait été rejeté par le leadership de ce mouvement, qui a pris en otage ces ex-rebelles. Mon gouvernement condamne l'activisme militaire de ces ex-rebelles et en appelle à l'attention du Conseil pour que des sanctions soient envisagées à leur endroit, conformément à la décision prise par les chefs d'État des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région lors de la sixième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi dudit accord. Par ailleurs, mon pays déplore la duplicité et le manque de coopération franche de certains pays dans la résolution de ce dossier. C'est la raison pour laquelle il prie le Conseil de les inviter à s'en tenir au respect des engagements auxquels ils ont librement souscrit aux termes de l'Accord-cadre, à les traduire en actes et à trouver des solutions politiques aux obstacles qui empêchent le rapatriement de ces ex-rebelles.

En ce qui concerne la présence sur notre territoire de combattants du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, sans vouloir revenir en détails sur ce dossier, il est important de souligner que les lettres adressées respectivement à la MONUSCO, le 1er octobre 2016, et au Conseil, le 9 janvier 2017, traduisent clairement la position de mon gouvernement. Comme spécifié dans ces deux correspondances, mon pays prie les Nations Unies de prendre les dispositions nécessaires pour évacuer rapidement ces combattants de notre territoire en vue de nous épargner de vivre de nouveau une situation semblable à celle que nous connaissons avec les FDLR.

Pour revenir sur cette dernière force négative, il me semble important de rappeler au Conseil le cas des 340 combattants des FDLR qui s'étaient volontairement rendus, il y a deux ans, ainsi que les personnes à leur charge, et qui restent cantonnés jusqu'à ce jour dans les sites de transit à Kanyobagonga, dans le Nord-Kivu, à Walungu, dans le Sud-Kivu, et à Kisangani, dans la Tshopo. Tout en appréciant la prise en charge dont bénéficient ces ex-combattants de la part de la MONUSCO, mon gouvernement renouvelle devant le Conseil l'appel lancé à la communauté internationale pour leur rapatriement dans leur pays d'origine ou leur réinstallation dans un pays tiers en dehors des pays de la région des Grands Lacs. Mon gouvernement ne peut comprendre, en effet, que la communauté internationale, qui a toujours insisté sur l'éradication de cette force négative, n'ait jusqu'à ce jour réservé aucun écho favorable à cet appel, qui pourrait constituer un acte d'encouragement pour convaincre ceux d'entre eux qui n'ont pas encore déposé les armes.

Je vais évoquer la situation des deux membres du Groupe d'experts des Nations Unies dont on a perdu la trace dans le Kasaï. Mon gouvernement déplore cette disparition préoccupante et s'engage à tout mettre en œuvre pour en savoir davantage. À l'heure actuelle, les forces de sécurité de mon pays poursuivent activement les recherches, en collaboration avec la MONUSCO, pour retrouver leur trace.

Je ne peux clore ce chapitre sans dire un mot sur la situation des tensions que l'on a vécues dans certaines parties du pays. En effet, avec les miliciens de Kamuina

Nsapu, un accord a été trouvé avec les membres de la famille du chef coutumier. À la suite de cet accord, les miliciens ont accepté le 19 mars, à Kananga, de déposer les armes. Dans le Tanganyika, les démarches menées par le Gouvernement ont permis de régler à l'amiable le conflit entre les Luba et les pygmées. Dans le Kongo central et à Kinshasa, le calme est revenu parmi les adeptes de Bundu Dia Kongo avec la mise aux arrêts de Ne Muanda Nsemi.

Au sujet du dialogue stratégique, il convient de rappeler que celui-ci s'est tenu du 9 au 19 mars 2016 à Kinshasa entre le Gouvernement et la MONUSCO et a donné lieu à des conclusions signées par les deux parties, qui ont adopté les résultats suivants. Dans toutes les zones concernées, y compris le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, la réduction de la force est justifiée. Dans d'autres zones telles que les provinces de la Tshopo, du Tanganyika et du Haut-Uélé, la présence de la force n'est pas justifiée, à l'exception de l'unité de protection du personnel civil. Pour la plupart des défis sécuritaires résiduels, la force de la MONUSCO, à l'exception de la Brigade spéciale d'intervention, n'est plus la réponse. Quasiment toutes les actions à entreprendre relèvent finalement et essentiellement du Gouvernement de la République démocratique du Congo. En conséquence, le Gouvernement demande au Conseil de sécurité de reconnaître formellement les conclusions du Groupe de travail conjoint signées par les deux parties et de rappeler la nécessité de l'organisation de la deuxième phase de ce dialogue stratégique afin de définir le calendrier devant aboutir au retrait ordonné et définitif de la MONUSCO de la République démocratique du Congo.

S'agissant de la réduction proprement dite de la force, la République démocratique du Congo sollicite une évaluation entre le Gouvernement et le Département des opérations de maintien de la paix, avec la participation des partenaires de la région – la Communauté de développement de l'Afrique australe et la CIRGL – afin de concilier les exigences de la réduction de la force avec les impératifs de la robustesse et de l'efficacité.

Sur la question des droits de l'homme, la situation des libertés fondamentales en République démocratique du Congo ne s'inscrit nullement dans une politique délibérée de violations des droits de l'homme. Celles-ci relèvent, le cas échéant, de la responsabilité individuelle et ne sauraient en aucun cas rester impunies. À ce propos, les organismes ad hoc ont pour mission d'accompagner le Gouvernement dans l'amélioration de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans le cadre d'un partenariat constructif, et non pas dans un bras de fer inutilement conflictuel. La présence du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme dans mon pays est une preuve que le pays a accepté que cette structure puisse représenter le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur son territoire, et le Gouvernement lui offre sa meilleure collaboration.

Toutefois, la fiabilité des rapports que produit cette structure pose problème, car ils sont souvent non étayés de preuves plausibles. Je tiens à rappeler que la République démocratique du Congo demeure dans le groupe des pays qui collaborent avec la communauté internationale dans la promotion des droits de l'homme. En juillet et août 2016, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et la Présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont visité la République démocratique du Congo et ont clairement reconnu, à l'issue de leurs missions, les progrès significatifs réalisés par le Gouvernement dans ce domaine.

En vue d'éviter la triste expérience des événements des 19 et 20 septembre 2016, fruit des dérapages de certains partisans de l'opposition qui s'en étaient pris aux biens et aux vies humaines, les manifestations politiques sur la place publique ont été momentanément suspendues, et ce, à titre exceptionnel. En ce qui concerne la liberté des manifestations publiques, la Constitution et la loi sur les manifestations publiques n'instaurent qu'un régime d'information, de manière à permettre à l'autorité administrative d'encadrer les manifestants selon l'itinéraire et l'heure indiqués. Les pouvoirs publics demeurent cependant les premiers responsables de l'ordre et de la sécurité publics. À ce titre, ils peuvent prendre des mesures conservatoires nécessaires dans une société démocratique pour sauvegarder l'ordre public et éviter l'irréparable.

Les événements de Kinshasa des 19 et 20 septembre 2016 ont donné lieu à des dégâts matériels bien documentés par le Ministère de l'intérieur. Le Procureur de la République a ouvert des enquêtes afin d'établir les responsabilités et sanctionner les coupables. Sur les 172 délinquants déférés devant les juridictions compétentes, 73 ont été acquittés, 83 ont été condamnés à des peines allant de un mois à 20 ans de servitude pénale, et une vingtaine de mineurs ont été mis à la disposition des tribunaux pour enfants. Les troubles à l'ordre public accompagnés de violations graves des droits des citoyens, orchestrés récemment par les adeptes des mouvements Bundu dia Kongo, au Kongo central, et

Kamuina Nsapu, au Kasaï, sont à condamner. Pour ce dernier point, une vidéo diffusée par les réseaux sociaux a fait l'objet d'investigations menées par une équipe de hauts magistrats de l'Auditorat général.

À cette étape des investigations, l'auditeur militaire général a annoncé au cours d'une conférence de presse, samedi 18 mars à Kinshasa, que sept suspects, tous des éléments des FARDC, parmi lesquels deux majors exerçant les fonctions de commandant et de commandant en second des opérations, ont été arrêtés. L'exploitation et les enquêtes sur le terrain ont permis de retenir à charge des présumés suspects les infractions suivantes : crimes de guerre par meurtre, crimes de guerre par mutilation, crimes de guerre par traitements cruels inhumains et dégradants, refus de dénonciation d'une infraction commise par des justiciables de juridictions militaires. De même, concernant la destruction méchante, en février 2017, des biens de l'Église catholique tant à Kinshasa qu'à Lubumbashi, la justice s'active d'une manière inlassable pour établir les responsabilités en vue de sanctionner les coupables.

Sur le plan des violences sexuelles, la République démocratique du Congo s'inscrit dorénavant sur la voie de la consolidation de ses acquis dans sa politique de lutte contre ces fléaux, sous toutes leurs formes. Depuis 2013, le pré-rapport du Secrétaire général sur les violences liées au conflit révèle la tendance à la baisse des cas de violences sexuelles dans mon pays. Cette baisse sensible est le fruit du travail systématique de la lutte contre l'impunité menée par la justice en général et, plus particulièrement, par la justice militaire.

Au regard de ces éléments, mon gouvernement estime nécessaire désormais qu'un dialogue profond soit engagé avec les Nations Unies pour faire sortir la République démocratique du Congo de la liste des pays indexés pour viols. Dans ce même ordre d'idées, le Gouvernement a mené une forte lutte contre le recrutement d'enfants dans nos forces armées. Ces efforts ont été attestés par un audit réalisé en 2015 par une firme indépendante suédoise, Mo-Consult, en collaboration avec l'UNICEF, lequel a confirmé l'absence d'enfants au sein de notre armée. Au regard de ces résultats, mon gouvernement demande également que la République démocratique du Congo soit rayée de la liste des pays dont les armées recrutent et utilisent en leur sein les enfants.

Pour ce qui concerne le programme de désarmement, démobilisation, réintégration, réinstallation et rapatriement, un budget de 85 millions de dollars avait été arrêté pour financer les différentes activités dudit programme sur quatre ans par la République démocratique du Congo et ses partenaires. Conformément à ce budget, la République démocratique du Congo s'était engagée, à concurrence de 10 millions de dollars, la MONUSCO pour 8 millions, et la Banque mondiale et les autres partenaires devaient fournir 67 millions de dollars. Outre mon pays et la MONUSCO, qui ont versé leurs quotes-parts, seules la Banque Mondiale et la Suède ont souscrit et libéré 21,5 millions de dollars. Il reste un déficit important, d'environ 50 millions, à couvrir.

En dépit de cette situation, sur les 12 205 ex-combattants venant de différents groupes armés actifs dans l'est du pays, à ce jour, 4 812 ex-combattants ont été réintégrés et démobilisés; 3 763 démobilisés ont été retournés dans leurs communautés respectives de réintégration après avoir suivi un module de formation professionnelle, 529 ex-combattants du M23 ont été démobilisés et retournés dans leurs milieux d'origine, 25 combattants de nationalité étrangère ont été remis à la MONUSCO pour leur rapatriement dans leur pays d'origine.

Le souhait du peuple congolais et celui de mon gouvernement est que le prochain renouvellement du mandat de la MONUSCO nous apporte définitivement la paix, en mettant un terme au drame que vivent quotidiennement les populations de l'est de mon pays depuis plusieurs années.

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer les remerciements de mon gouvernement à M. Maman Sidikou Samba, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et à M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour leur engagement et leur dévouement à la cause de mon pays et de la région des Grands Lacs. À tous les membres du Conseil de sécurité, je réitère toute la reconnaissance et la gratitude du peuple congolais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont présenté des exposés ce matin – en particulier Mgr Utembi and Mme Kalala –, d'être venues jusqu'à New York pour informer le Conseil de sécurité. Leurs exposés nous ont donné un éclairage inestimable à une jonction importante pour la République démocratique du Congo.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.